

Communauté de communes
Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura

Plan Local d'Urbanisme de POLIGNY



2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Révision prescrite le 27.03.2015

*Nicolas Fracony
Président*

vu pour rester annexé à la délibération du 23.03.2017

PLU arrêté le 08.07.2016

PLU approuvé le 23.03.2017

SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services



AGENCE DE BESANCON – Siège social
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr



SOUS-PREFECTURE DE DOLE
RECU LE

24 MARS 2017

Loi du 2 Mars 1999



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Liste
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901 - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arbois
pour l'Amélioration de l'Habitat

| | |
|--|-----------|
| AXE 1 : LES BESOINS EN MATIERE SOCIO-ECONOMIQUE | 5 |
| Renforcer la position économique de poligny dans l'espace franc-comtois | 7 |
| Stabiliser l'appareil commercial et renforcer le commerce du centre-ville | 8 |
| Vers un pôle touristique Poligny-Arbois-Salins | 9 |
| Démographie : Renouer avec une croissance modérée et stabiliser la population autour de 5 000 habitants..... | 12 |
| Habitat : créer une offre de logements équilibrée et répondre aux besoins en logements pour tous | 13 |
| AXE 2 : LES EVOLUTIONS URBAINES | 15 |
| Les objectifs de modération de la consommation d'espace | 16 |
| La prise en compte des grands projets d'infrastructure | 21 |
| Un développement urbain équilibré..... | 22 |
| Donner à Poligny le centre-ville qu'elle mérite. | 25 |
| AXE 3 : AGRICULTURE ET TERRITOIRE | 29 |
| Un développement agricole en harmonie avec le territoire | 31 |
| AXE 4 : DIVERSITE ECOLOGIQUE ET LIMITATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX | 33 |
| La préservation de la diversité biologique | 35 |
| Prendre en compte les risques naturels | 37 |
| Promouvoir les énergies renouvelables | 38 |

Axe 1 : les besoins en matière socio-économique

RENFORCER LA POSITION ECONOMIQUE DE POLIGNY DANS L'ESPACE FRANC-COMTOIS

Affirmer l'identité de la ville à travers la consolidation des 3 secteurs complémentaires et spécifiques qui font aujourd'hui la force de Poligny :

- le Comté qui symbolise les productions agro-alimentaires.
- La recherche
- L'enseignement

Pôle agro-alimentaire n°1 en Franche Comté

Le Comté : une image à renforcer

Poligny capitale du Comté est une image qui s'affirme.

Il paraît nécessaire de renforcer cette identification qui facilite la connaissance de Poligny à l'échelon national et accroît son attractivité pour les acteurs de la filière.

Recherche et production

Au-delà des activités de production de Comté, le pôle agroalimentaire est constitué de tout un ensemble d'instituts de recherche et de productions diversifiées.

Cette spécificité très valorisante en termes d'image doit accompagner l'image « Comté ».

Enseignement

Conserver les établissements d'enseignement secondaires et professionnels qui confèrent à Poligny une autre de ses spécificités à l'échelle jurassienne et franc-comtoise.

Assurer la capacité de développement d'une industrie « traditionnelle » bien ancrée localement

Cette capacité industrielle polinoise a su traverser les principales crises des dernières décennies et s'avère offrir un socle d'emplois là aussi stable grâce à plusieurs entreprises leaders en Europe dans leur domaine d'activités, mais aussi grâce à un tissu d'entreprises industrielles qui se créent et se développent autour du domaine agroalimentaire notamment.

Disposer d'une capacité foncière à même de répondre aux besoins futurs du pôle économique

Limiter les risques de concurrence entre industrie-artisanat et commerce, par contagion commerciale.

STABILISER L'APPAREIL COMMERCIAL ET RENFORCER LE COMMERCE DU CENTRE-VILLE

Permettre la diversification de l'offre commerciale et maintenir l'aire d'attractivité des commerces polinois

Poligny n'a pas vocation à devenir un pôle d'attractivité commerciale de première importance.

Il convient en revanche de conserver l'attractivité et de limiter l'évasion commerciale pour l'alimentaire.

Assurer la complémentarité et la synergie des 3 pôles commerciaux

Limitier l'extension du pôle le long de la D905

Asseoir le développement de la zone de GRIMONT

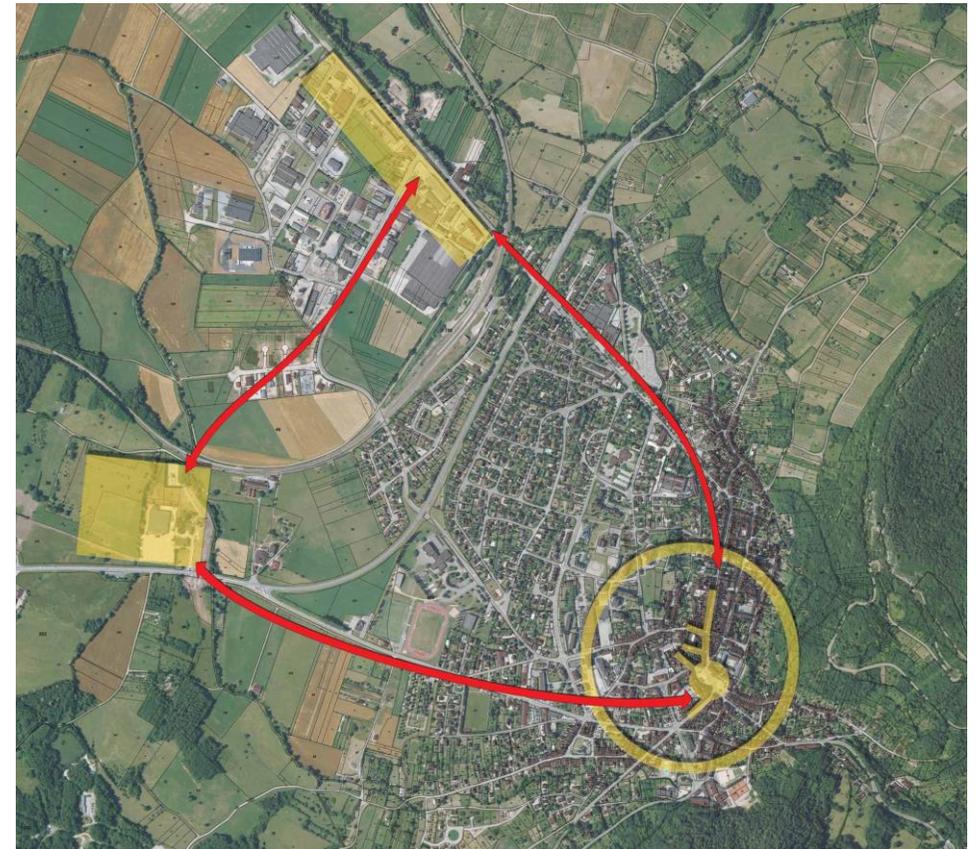
Poursuivre la dynamisation du commerce du centre-ville.

Il convient de soutenir et de favoriser le dynamisme des commerces par la requalification du centre-ville

La ville de Poligny s'est engagée dans un programme d'aménagement global de ses espaces publics grâce à l'étude d'un Schéma d'Aménagement Urbain de caractère répondant à la charte des petites cités comtoises de caractère.

Améliorer les échanges et les circulations entre ces 3 pôles

Assurer la complémentarité entre les pôles commerciaux.
Améliorer l'accessibilité notamment pour les modes doux.



VERS UN POLE TOURISTIQUE POLIGNY-ARBOIS-SALINS

Thermalisme - Loisirs - Agronomie /Terroir - Histoire / Patrimoine -

Regrouper les moyens et les atouts pour renforcer l'attractivité du territoire

Renforcer la visibilité du territoire et donner du poids à l'offre touristique

- Création d'un office de pôle
- Communication, commercialisation communes
- Mise en évidence de la complémentarité des offres, création de produits touristiques

Valoriser les atouts polinois, ville du Pays d'Art et d'Histoire

Patrimoine

- Historique
- Culturel
- Architectural
- Aménagement du circuit touristique
- Mise en valeur du musée du Comté et de ses abords
- Aménagement du centre-ville

Développer l'offre d'hébergement et l'adapter à la demande

- Pérenniser le camping
- Améliorer l'offre hôtelière (tourisme d'affaires)
- Créer des hébergements de qualité ex : Transformation d'hôtels particuliers en gîtes urbains de caractère...

Permettre l'implantation d'une structure touristique pouvant jouer un rôle moteur pour l'attractivité du territoire et pour l'emploi

« Une fenêtre ouverte sur le Jura » dont profiteront tous les acteurs directs ou indirects du tourisme

Le Jura est un département peu connu et peu visible à l'échelle nationale. Un projet touristique majeur permettrait de :

- drainer une population très importante sur une année.
- Faire l'objet d'une publicité nationale ou internationale importante.

Ces deux éléments à eux seuls permettront de mieux faire connaître le Jura et de l'identifier comme une destination touristique à part entière. Cette visibilité accrue aura à n'en pas douter des effets positifs sur la fréquentation de l'ensemble des équipements et hébergements jurassiens.

+ 10 % des emplois touristiques du Jura / + 10% des emplois de Poligny

L'enjeu est de permettre l'implantation d'une activité touristique pouvant être classée dans les structures de tourisme de masse. Il y en a d'autres dans le Jura notamment Chalain, la station des Rousses en est une autre déclinaison.

Ces structures sont les plus génératrices d'emplois et de retombées économiques, elles ont un rôle moteur.

L'implantation d'une telle structure repose sur la création d'un nombre d'emplois conséquent.

A l'échelle de Poligny un projet structurant avec une capacité d'accueil de 2000 lits pourrait créer 300 emplois représentant un accroissement de 10 % des emplois existants sur le territoire communal et 7.6 % des emplois sur le territoire de la communauté de communes.

Introduire une forme complémentaire (et nouvelle) de tourisme

Cette forme de tourisme de masse est nouvelle pour le « pays » Poligny Arbois Salins, elle s'inscrit en complément du panel existant.

Le type de structure et la catégorie touristique visées n'entrent pas dans le champ de concurrence du tourisme traditionnel jurassien qui est caractérisé par :

- le tourisme vert de plein air agrémenté par des activités balnéaires (lacustre), des activités culturelles,
- le tourisme « neige ».

Le secteur touristique est relativement faible sur le territoire de Grimont qui compte à peine 370 résidences secondaires, dont la très grande majorité est non marchande.

Les différentes catégories de tourisme – que ce soit pour l'hébergement ou pour les activités - sont segmentées, elles se complètent mais ne se concurrencent pas.

Un projet intégré à un environnement naturel

Le site retenu se trouve en milieu forestier.

La forêt constituera le cadre de vie des touristes, par conséquent la couverture forestière sera maintenue autant que possible ce qui facilitera l'intégration du projet au milieu environnant.

DEMOGRAPHIE : RENOUER AVEC UNE CROISSANCE MODEREE ET STABILISER LA POPULATION AUTOUR DE 5 000 HABITANTS

Les services et équipements de la ville sont adaptés à un niveau de population de l'ordre de 5 000 habitants.

Il convient donc de lutter contre la baisse démographique et revenir à un niveau de population pouvant osciller sur le long terme de 4 500 à 5 000 habitants.

En dessous de ce niveau, la diversité et la qualité des services pourrait être mise en cause, au-delà de nouveaux investissements pas nécessairement souhaitables devraient être réalisés.

Le PLU est établi sur un objectif de 4 700 habitants à l'horizon 2030.

HABITAT : CREER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE ET REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENTS POUR TOUS

260 à 300 ménages supplémentaires d'ici 15 ans

Rediriger le desserrement qui aura lieu dans les communes périphériques vers Poligny

Le desserrement de la population devrait générer 320 nouveaux ménages d'ici 15 ans sur le territoire de Grimont.

Les élus souhaitent pouvoir attirer sur Poligny entre un tiers et la moitié de ces futurs ménages – soit entre 100 et 160 ménages supplémentaires à l'horizon 2030 (on retiendra l'objectif médian de 130 nouveaux ménages issus de la décohabitation).

Accueillir de nouveaux ménages extérieurs au territoire de Grimont

Le projet de Poligny table sur l'accueil de 150 ménages (provenant de l'extérieur du territoire de Grimont notamment grâce au projet touristique) supplémentaires en 15 ans.

Selon les hypothèses, ce sont entre 250 et 300 ménages que Poligny pourrait accueillir d'ici 15 ans.

Cela permettrait à la population communale d'atteindre environ 4 700 habitants en 2030.

Un parc de logements supplémentaires équilibré et attractif

Créer un parc de logements attractifs capable de concurrencer l'habitat individuel pur en milieu rural

Importer » les principes de l'habitat intermédiaire

Le parc de résidences principales à créer devra être économe en espace tout en satisfaisant aux désirs des ménages de disposer d'espaces extérieurs.

L'habitat intermédiaire mixe les avantages de l'habitat individuel et du collectif :

- Forte densité et faible consommation d'espace,
- Espaces extérieurs réservant des zones d'intimité et d'isolement par rapport au voisinage.
- Espaces publics de qualité (parcs, espaces verts, cheminements doux...) compensant la limitation de la taille du parcellaire

Réhabiliter le parc de logement existant avec ces mêmes exigences de qualité

Ce qui est vrai pour la construction neuve, l'est également pour la réhabilitation.

Sobriété énergétique, accès à des espaces extérieurs privatif, stationnement... sont autant de facteurs nécessaires pour attirer les ménages dans le centre-ville.

Conserver l'équilibre global parc locatif / parc en accession – développer la partie sociale du parc locatif

- Développer le parc locatif social (hors parc réservé aux personnes âgées) à 12 % du parc de résidences principales (actuellement 11 %)
- Préserver l'équilibre parc locatif (45 %) / parc en accession (55 %)

Anticiper les besoins en logements liés au vieillissement de la population

Les besoins spécifiques au vieillissement de la population vont être de plus en plus marqués et doivent être anticipés.

- Logement des personnes indépendantes souhaitant venir ou revenir dans le centre-ville et ses commodités.
- Logement de personnes à mobilité réduite mais conservant une certaine dépendance. Il faut des logements adaptés, éventuellement regroupés.
- Logement des personnes dépendantes : structures médico-sociales adaptées.

Axe 2 : les évolutions urbaines

LES OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Mobiliser le potentiel existant dans l'emprise urbaine actuelle

Mobiliser le parc de logements vacants

Pour satisfaire les besoins en logements tels qu'ils ont été définis, Poligny doit parvenir à mobiliser une partie de son parc de logements vacants.

L'objectif fixé est de réduire de 25 % le parc vacant soit **70 logements en moins**.

Le taux de vacance ainsi atteint serait d'environ 7.9 % à l'horizon 2030.

Renouvellement urbain : reconstruire la ville sur la ville

Plusieurs immeubles, ensembles d'immeubles ou quartiers ont été identifiés comme étant prioritaires en matière de renouvellement urbain.

La plus part sont des immeubles datant du début du 20^{ème} siècle et ayant été construit de manière anarchique.

Certains sont plus récents (années 50 - 60) et présentent des qualités constructives pour le moins faibles.

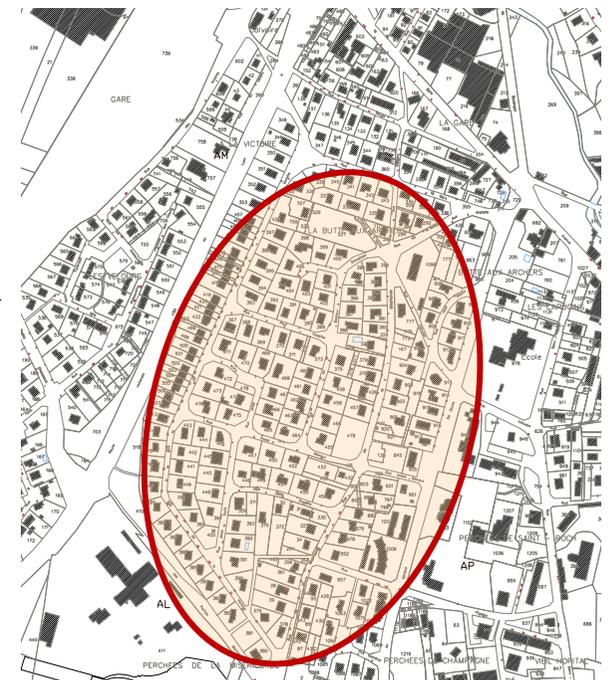
D'autres encore ont eu une vocation d'activités, vocation qui n'est plus adaptée au quartier dans lequel ils sont implantés.

Ces opérations futures se heurteront à une forte rétention foncière elles s'inscrivent dans le très long terme

Renouvellement et densification « en douceur » de la principale zone Pavillonnaire de Poligny - Bimby

Les enjeux :

- Densifier progressivement et localement l'urbanisation pour une utilisation rationalisée de l'espace.
- Hiérarchiser cet espace caractérisé par une grande uniformité
- Dynamiser, animer, et rendre conviviaux les espaces publics (dont font partie les voiries).
- Ouvrir sur l'extérieur ce quartier refermé sur lui-même.
- Encourager et inciter aux déplacements doux.
- Apporter de la mixité en respect de la loi SRU.



Urbanisation des dents creuses

Les dents creuses cumulent une superficie d'environ 1.8 ha.

Leur urbanisation doit être une priorité étant donnée leur localisation dans l'enveloppe urbaine.

Des extensions limitées.

Des zones destinées à l'extension urbaine ont été délimitées afin de permettre d'atteindre les objectifs démographiques fixés.

Elles sont toutes limitées en taille par des contraintes naturelles et artificielles et par le souhait de conserver une ville compacte.

Les objectifs chiffrés de la modération de la consommation de l'espace

Besoins en logements : 280

Capacité dans le tissu bâti existant :

| | |
|---|-----|
| Résorption de la vacance : | 70 |
| Turn over dans le parc existant : | 30 |
| Renouvellement urbain et urbanisation des dents creuses : | 40 |
| Bimby : | 10 |
| Total : | 150 |

Besoin en extension urbaine : 130 logements

Pour une gestion durable de la capacité d'urbanisation

Vers une utilisation plus économe de l'espace

- Gérer au mieux les surfaces constructibles (extension ou renouvellement urbain) afin d'économiser l'espace et de gérer les rares enveloppes foncières sur le long terme en satisfaisant les besoins de la ville.
- Densifier la construction par rapport aux pratiques antérieures dans les zones d'extension de l'urbanisation, recomposer et densifier les tissus urbains les plus lâches et notamment densifier les abords des deux principales entrées de ville pour créer des « boulevards urbains ».

Les zones à urbaniser auront une densité moyenne de 16 logements / ha

Soit une superficie – espaces publics compris de 625 m² par logement.

Durant la période 2000 – 2015 les opérations de construction à vocation d'habitat extension urbaine ont été réalisées avec une densité de 10.5 logements par ha soit 953 m² par logement.

La densification du bâti doit s'accompagner de réflexions et de mesures propres à proposer aux futurs résidents un cadre de vie de qualité.

La modération de la consommation de l'espace en chiffres : Bilan des surfaces :

Comparaison des surfaces en ha affichées dans le POS et celles prévues dans le PLU

| | | PLU | POS |
|---|--------------|-------|-------|
| <i>Zones à vocation d'habitat</i> | <i>U</i> | 162,0 | 173,4 |
| | <i>AU</i> | 8,2 | 24,4 |
| | <i>Total</i> | 170,2 | 197,8 |
| <i>Zones à vocation d'activité (y compris développement touristique) et d'équipements</i> | <i>U</i> | 97,6 | 62,2 |
| | <i>AU</i> | 120,5 | 40,8 |
| | <i>Total</i> | 218,1 | 103,0 |

Les surfaces dédiées à l'habitat baissent de 27.6 ha entre le PLU et le POS.

Les zones à urbaniser du PLU sont délimitées au plus près des besoins. Elles baissent de plus de la moitié (deux tiers) par rapport au POS : - 16 ha

Les zones à vocation d'activité et d'équipements augmentent de façon notable.

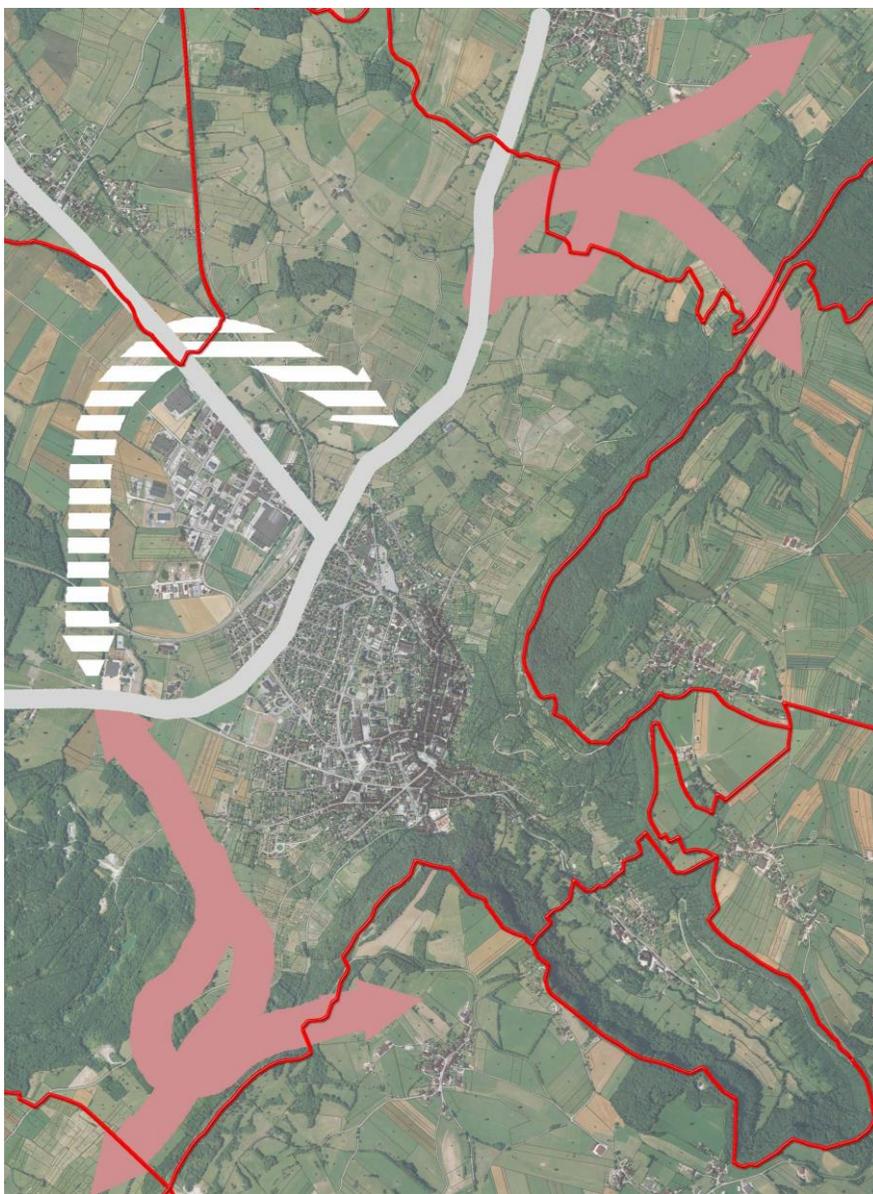
On notera que 24.8 ha de zones d'activité ont été urbanisés entre l'approbation du POS et la mise en place du PLU (de 55 ha à 79.8 ha).

Le PLU délimite 31.6 ha de zones dédiées à l'accueil de nouvelles activités en zone d'activité, soit un peu moins que ce que prévoyait le POS (40.8 ha).

La zone touristique impacte fortement ce bilan puisqu'elle occupe environ 89 ha.

Axe 2 : les évolutions urbaines
Un développement urbain équilibré

LA PRISE EN COMPTE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE



Le projet d'amélioration de l'accès au plateau du Haut-Jura impactera de manière différente le territoire communal selon le projet qui sera retenu.

Les différents scénarios impactent peu l'extension urbaine de la ville qui est déjà contrainte par de nombreux facteurs réglementaires et naturels.

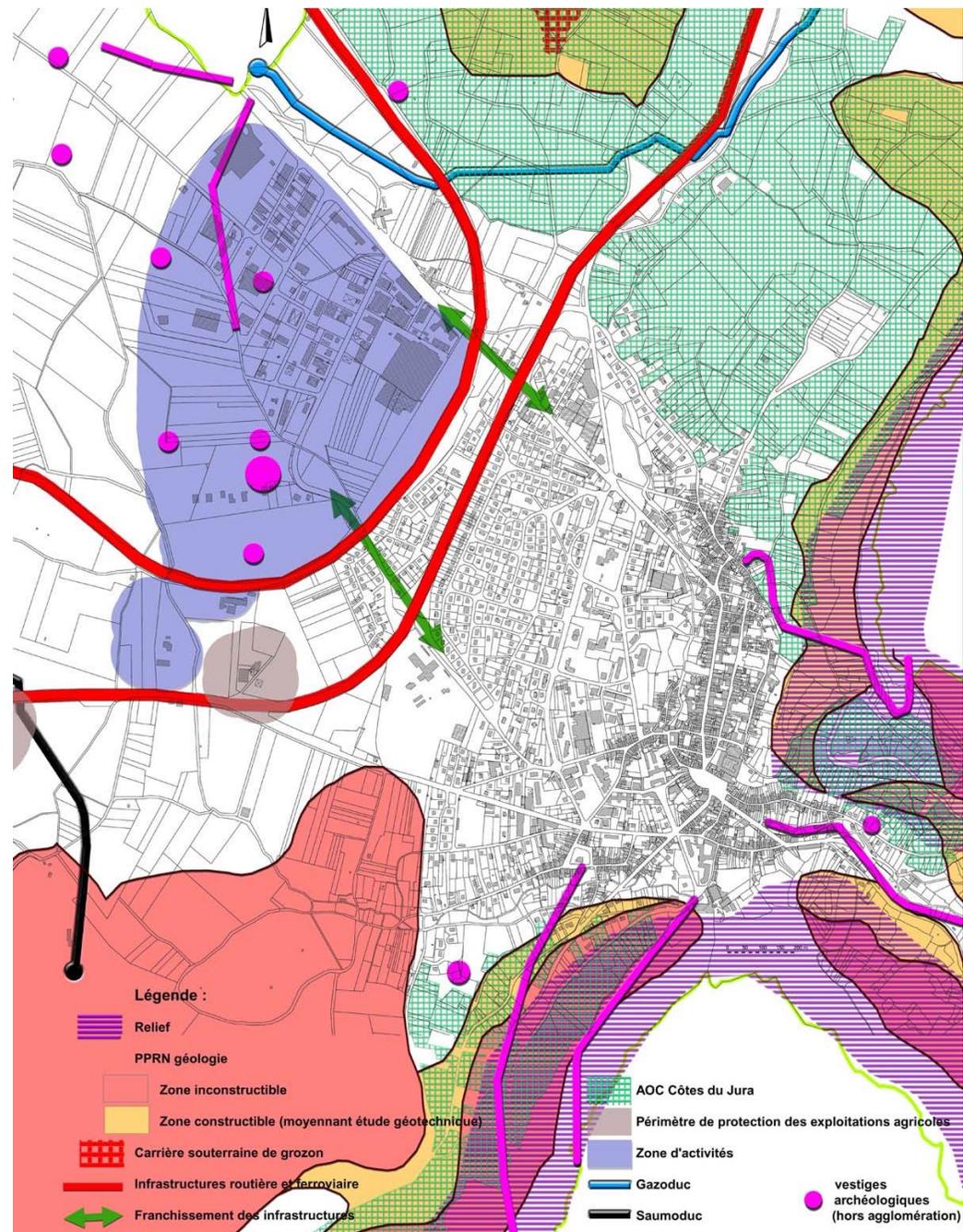
Le scénario consistant à passer au pied des falaises en limite Est du centre-ville n'a pas été reporté sur l'illustration ci-contre, tant il apparaît inadapté et impactant pour l'agglomération.

Axe 2 : les évolutions urbaines Un développement urbain équilibré

UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE

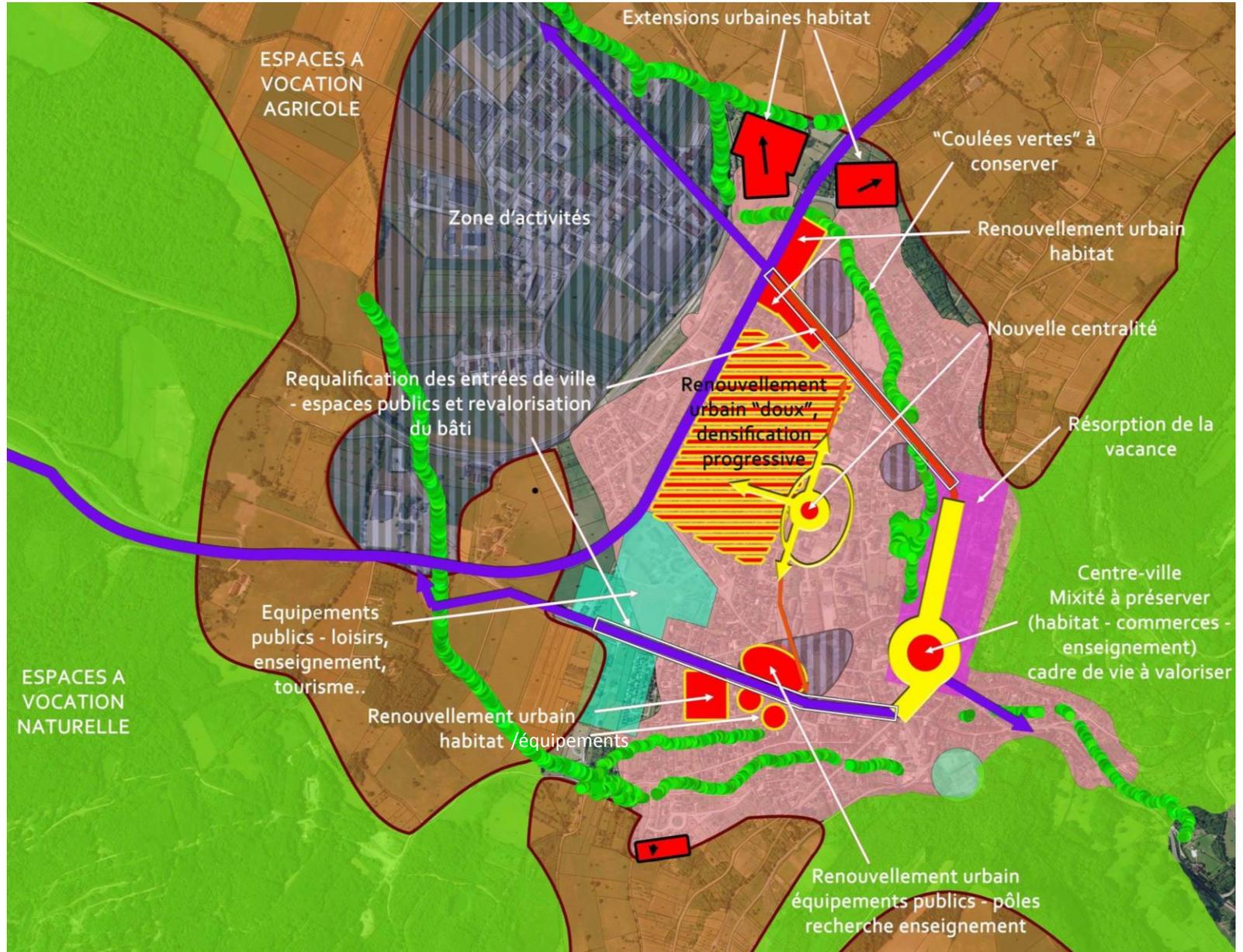
Un équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain dicté par les contraintes physiques et réglementaires qui ceinturent la ville.

Les possibilités d'extensions urbaines sont très encadrées par de multiples facteurs



Axe 2 : les évolutions urbaines Un développement urbain équilibré

Les grands équilibres « urbains »



Ce schéma est indicatif, il n'est pas exhaustif. Des évolutions urbaines non mentionnées mais non contradictoires avec ce schéma pourraient voir le jour sans remettre en cause le PADD du PLU

Le schéma des grands équilibres urbains – vocations de l'espace / centralités urbaines / renouvellement développement, entérine pour une grande part des situations existantes :

- Localisation des pôles d'activités et commerciaux
- Pôles d'équipements à destination de la population
- Limites urbaines / enjeux agricoles et environnementaux

Il propose des évolutions importantes :

- Redéfinir une « nouvelle » centralité autour du centre médico-social (Perchées de Saint-Roch) avec une double vocation
 - A l'échelle de l'agglomération : possibilité de renforcer les équipements et les services - [médical - social - culture ...]
 - A l'échelle des quartiers : créer un centre de quartier en liaison avec le renouvellement urbain sur le long terme du quartier pavillonnaire et l'ouverture de ce quartier sur la ville et donc possibilité de créer des commerces et services de proximité.
- Identifier 3 principales zones à forts enjeux de renouvellement urbain
- Des extensions limitées du périmètre de la ville
- Renforcement et extension du pôle recherche enseignement

DONNER A POLIGNY LE CENTRE-VILLE QU'ELLE MERITE.

Cet enjeu central doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- Valoriser les commerces du centre-ville et accroître leur attractivité
- Développer le secteur touristique
- Reconquérir l'habitat vacant du centre-ville

Suppression du transit routier à travers le centre-ville

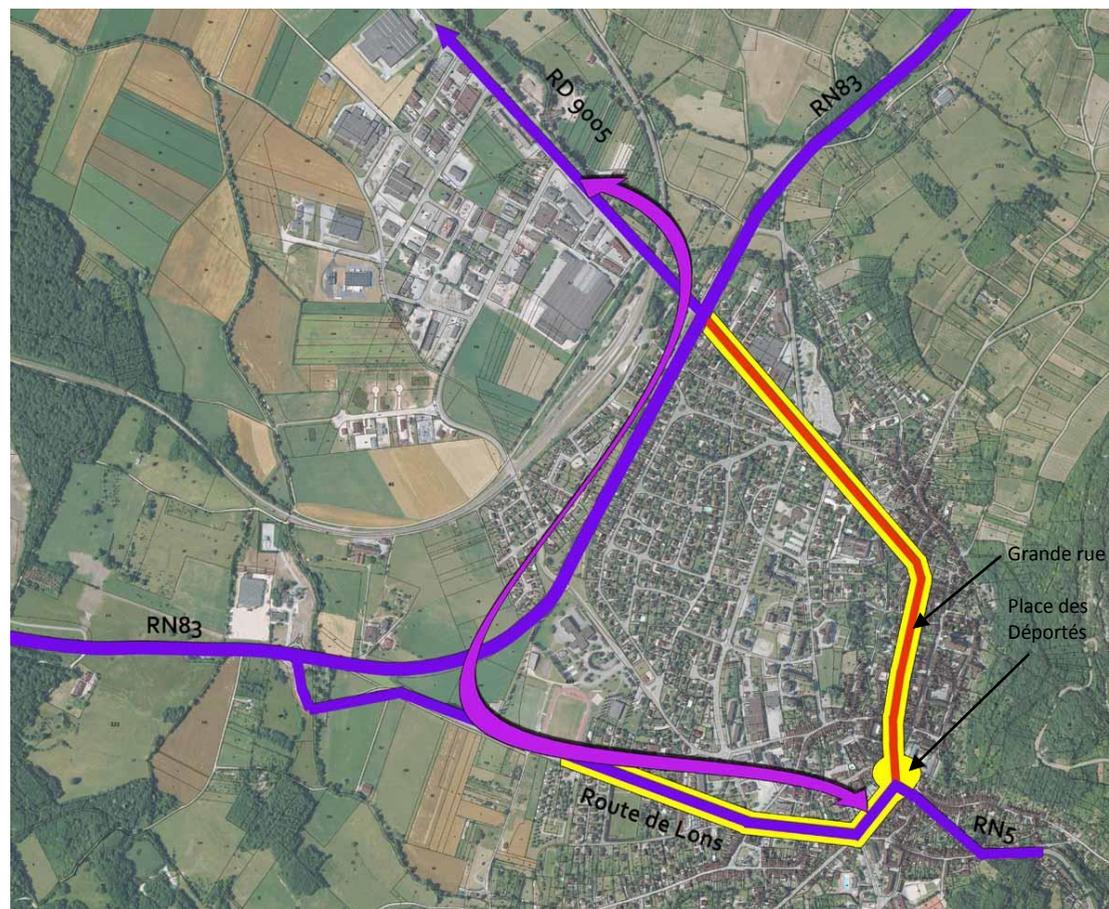
Reporter le trafic de la N5 / RD9005 vers la N83 et la route de Lons afin de supprimer le transit et ses nuisances à travers la grande rue et la place des Déportés.

Cela implique l'aménagement de la route de Lons afin de

- Requalifier la chaussée et ses abords
- Sécuriser les cheminements doux le long de la route de Lons, et créer un cheminement en site propre jusqu'à la zone commerciale de Grimont.
- Sécuriser les carrefours.
- Aménager le carrefour de la place des Déportés

Ce report de transit permettra

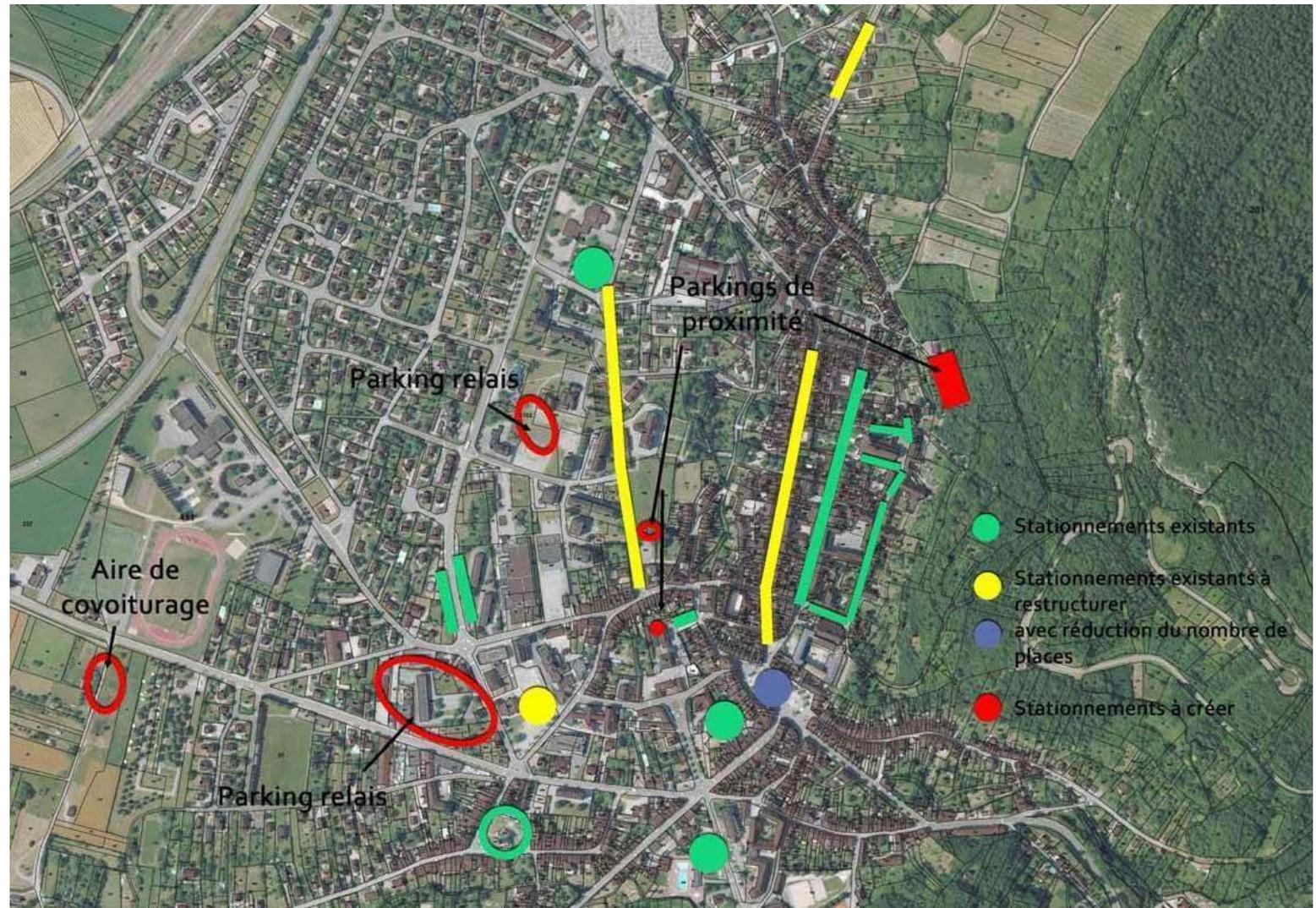
- La requalification du centre-ville
- La requalification de l'ex RN5 et de ses abords (entrée de ville Nord) :
 - Limitation de largeur de voirie,
 - Création de cheminements doux sécurisés vers la zone commerciale
 - Requalification du bâti.



Mettre en place un schéma global de stationnement sur le long terme

Objectif : supprimer une partie des places de stationnement qui occupent l'intégralité des espaces publics centraux, pour donner plus d'espaces aux usages piétons, créer des lieux conviviaux, donner de l'aisance aux activités commerciales (terrasse de restaurant...), valoriser le bâti environnant.

- Optimiser les espaces de stationnement existants
- Organiser la complémentarité des zones de stationnement



Créer les conditions du développement des usages piétons et cyclistes

Créer un réseau de chemins piétons et cyclistes

Une part importante des liaisons stratégiques à créer ou aménager sont orientées Est Ouest. Elles concernent les liaisons :

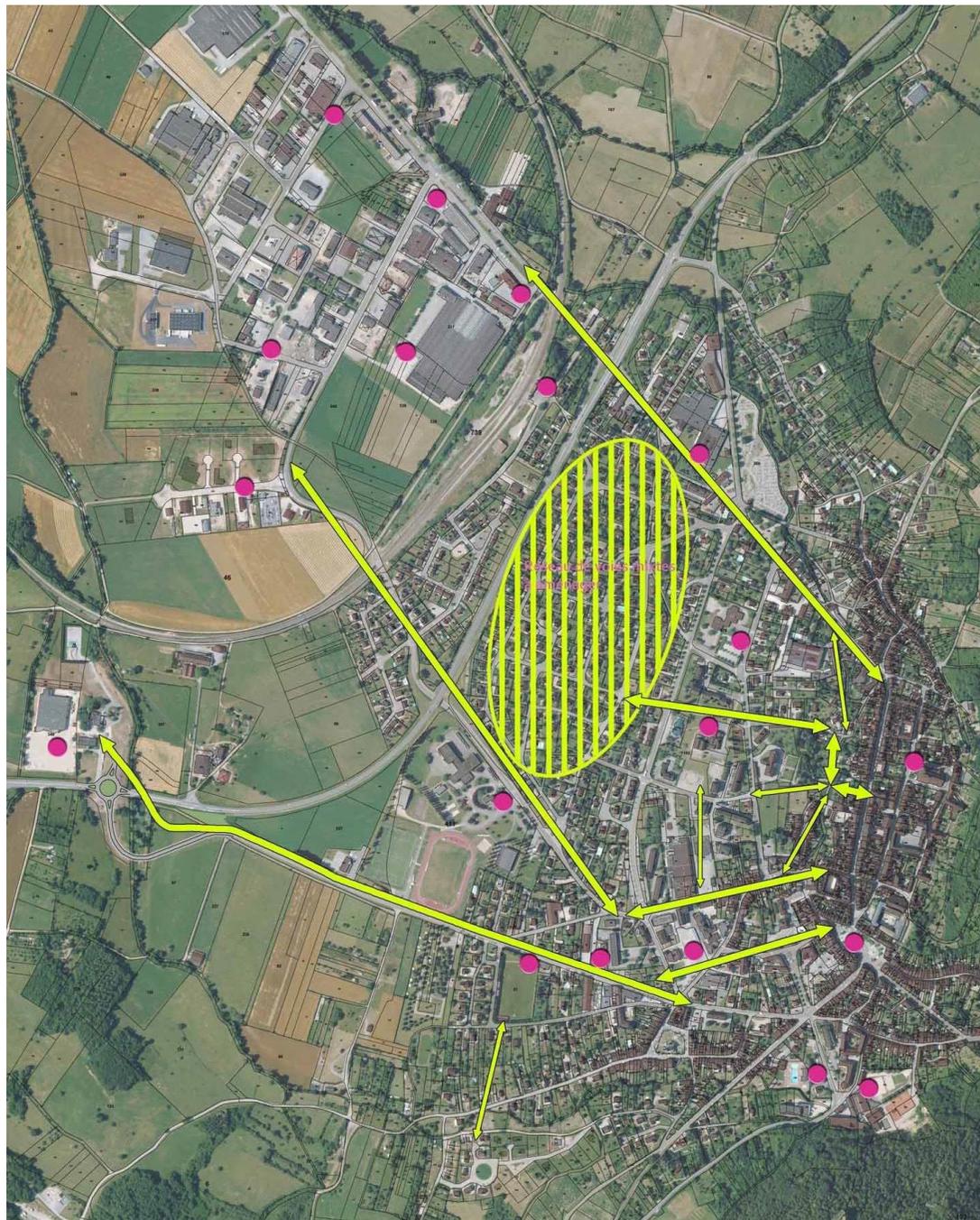
- Centre-ville - zones d'habitat
- Zones d'habitat - zones d'activités et zones commerciales
- Zones de parkings relais - centre-ville

Mettre en place un réseau de stations d'abris à vélo.

L'enjeu est d'équiper les sites stratégiques, de mailler le territoire, pour inciter à l'usage de la bicyclette.

— Liaisons piétonnes à créer ou aménager

● Réseau d'abris à vélo exemples d'implantation)

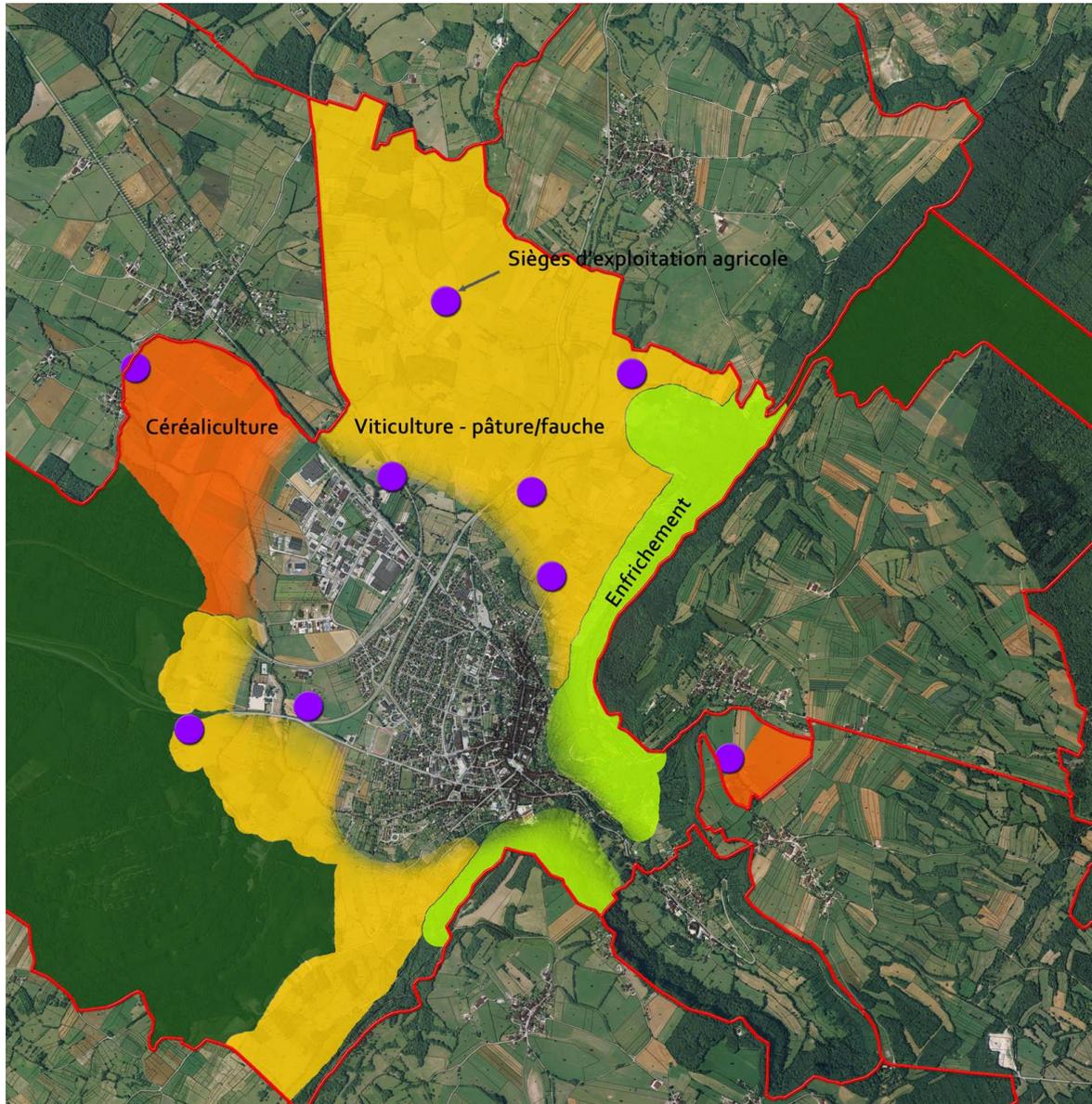


Axe 3 : Agriculture et territoire

Axe 3 : Agriculture et territoire
Un développement agricole en harmonie avec le territoire

UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE

Préserver les grands espaces agricoles et les sièges d'exploitation



Favoriser la diversité des productions

Préserver une diversité des productions qui renforce l'économie locale et crée une identité du territoire :

- Elle limite la dépendance du secteur agricole à une seule production
- Elle crée une richesse patrimoniale (terroir - Comté, viticulture...)
- Elle génère des paysages variés - les différentes pratiques agricoles génèrent différents paysages complémentaires.

Développer les circuits-courts

- Maraîchage, vente directe des productions (viande...)
- Etablir des liens entre producteurs et restaurations collective...
- Faciliter la vente directe des produits locaux

Reconquérir les espaces en déprise, les friches et les zones boisées aux abords de la ville

L'objectif premier est paysager :

Retrouver les « paysages du passé » qui découlaient de la relation entre la ville, les vignes et les falaises :

« Cette zone de contact possède une identité particulièrement marquée, faite d'une pente ensoleillée, orientée à l'ouest, propice à la culture de la vigne et entaillée d'incisions encaissées : les reculées

Cette spécificité entre la roche et la vigne tend à disparaître et les paysages se modifient. La vigne et ses sillons si particuliers a considérablement disparu au profit parfois de simples champs ou de boisements qui referment le paysage.

Ces boisements montent à l'assaut des pentes les plus prononcées et cachent en partie les falaises. Cela a pour effet d'amenuiser l'impact de la verticalité et d'atténuer les paysages en leur enlevant une partie de leur forte personnalité. »

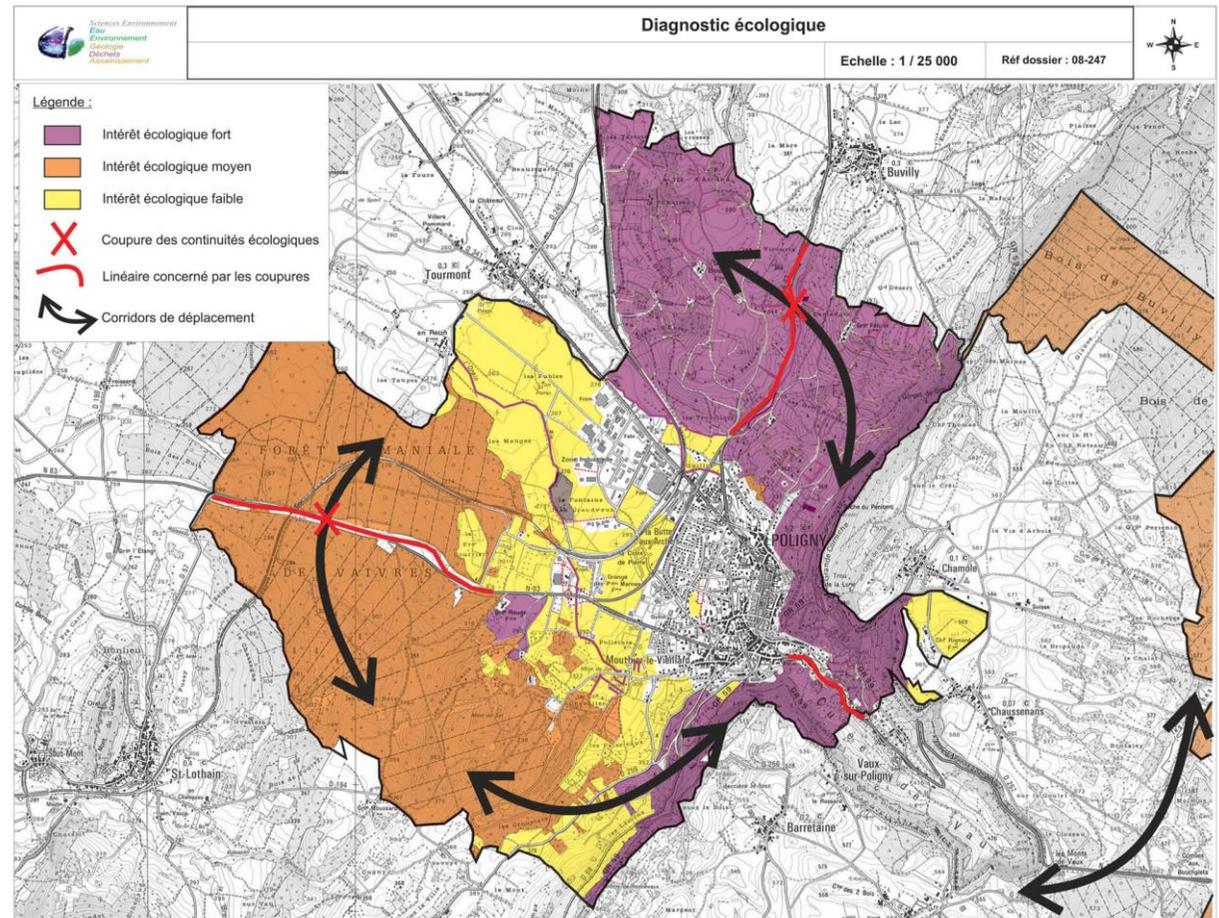
Axe 4 : diversité écologique et limitation des impacts environnementaux

LA PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Protéger les sites naturels identifiés comme ayant un intérêt écologique élevé

- Les zones humides
- Les coteaux et les sites classés « ZNIEFF »
- Site Natura 2000
- APPB

Protéger les sites et éléments naturels intégrés au tissu urbain (haies, parcs, ruisseaux...) et participant à la qualité du cadre de vie, mais aussi à la présence d'une faune et d'une flore sauvage au sein de l'agglomération



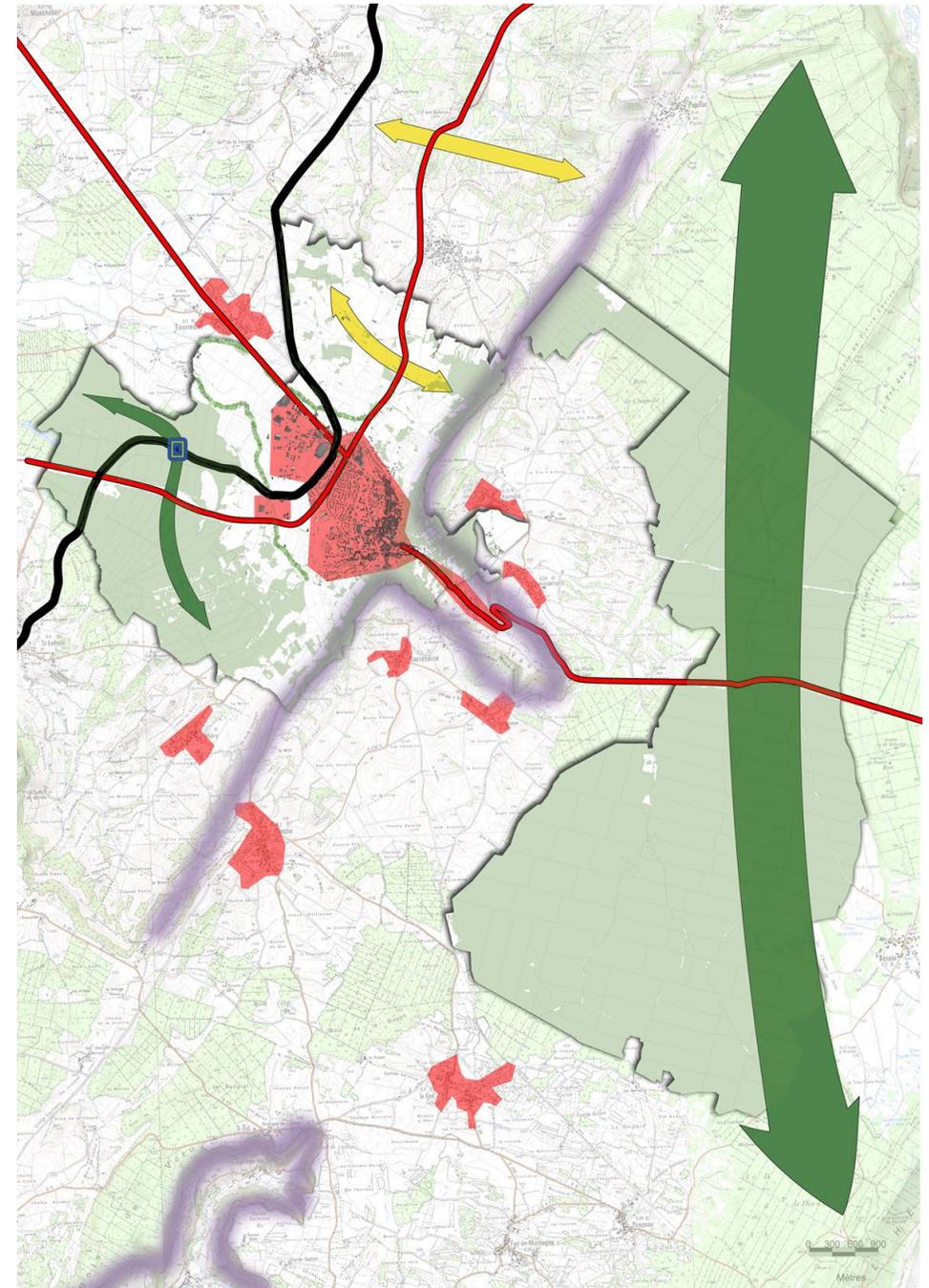
Préserver les Corridors écologiques

Les principaux corridors biologiques dans et aux abords de la ville sont constitués par les cours d'eau et leur ripisylve. Ils constituent des « coulées » vertes qui pénètrent l'urbanisation permettant à la « nature » d'entrer au cœur de la ville, et aux habitants de bénéficier d'espaces de respiration.

- Ces ripisylves et les espaces verts qui les bordent sont protégés de l'urbanisation.
- Protéger ces corridors dans l'enveloppe urbaine, les recréer lorsque cela est opportun.

La fonctionnalité des « grands » corridors écologiques identifiés sur le territoire est limitée par les infrastructures routières et ferroviaires qui scindent le territoire.

- Préserver les points névralgiques de franchissement de ces ouvrages (principalement de la voie ferrée)



PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS

Les risques de mouvements de terrain

Le PLU doit prendre en compte ces risques, c'est-à-dire, d'une part, protéger les espaces urbanisés de ces risques naturels et d'autre part, veiller à ce que l'urbanisation nouvelle ne les aggrave pas.

- Prise en compte du PPR

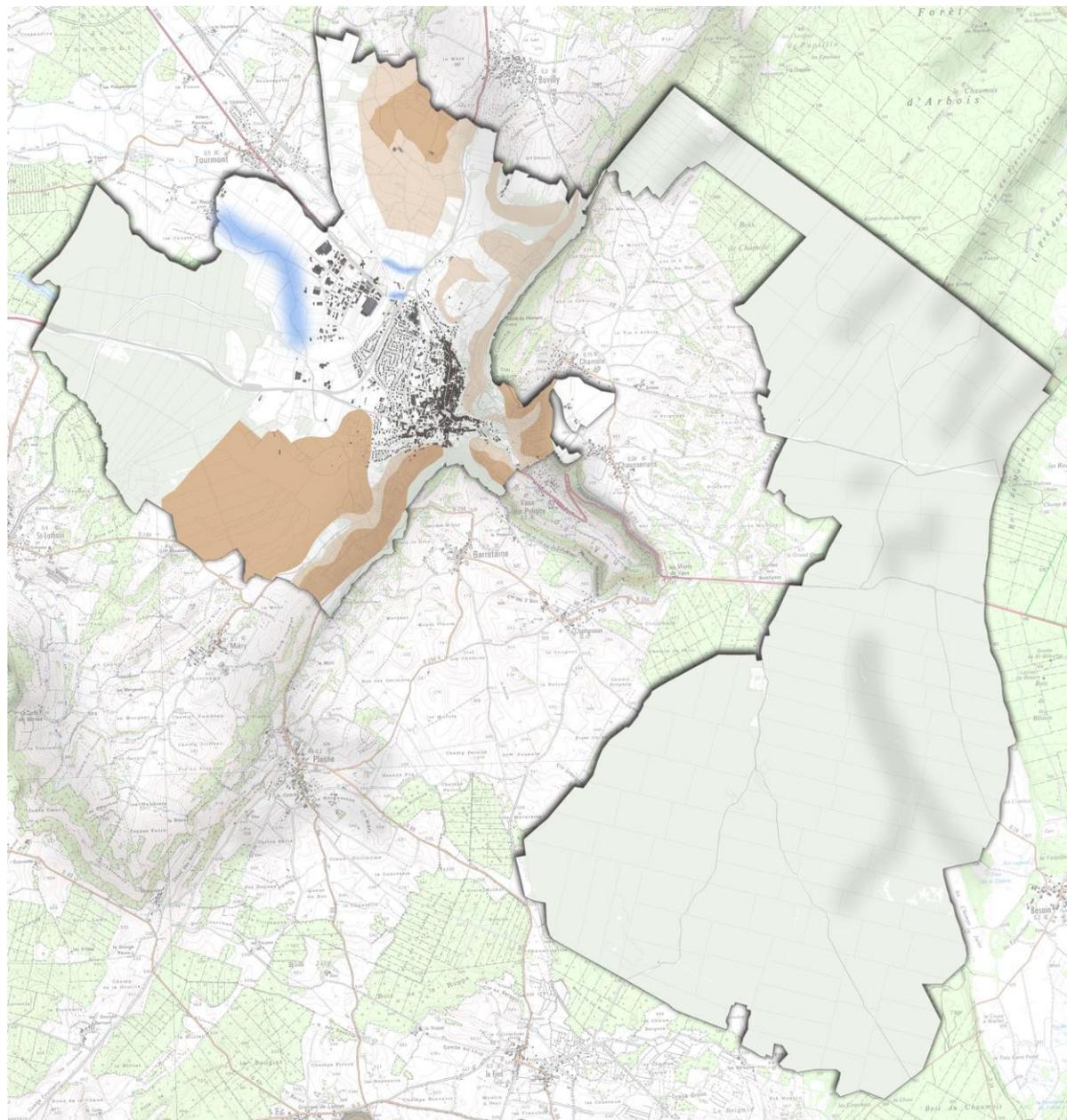
Le risque inondation

Bien qu'il n'existe aucun PPRi et qu'aucune zone inondable ne soit recensée en tant que telle, une zone sensible est identifiée.

L'urbanisation des zones sensibles fait l'objet d'limitations et de prescriptions afin de ne pas exposer de population au risque.

Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux pluviales

Limiter réglementairement l'imperméabilisation de terrain et orienter les projets vers la gestion alternative des eaux pluviales.



PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables

Il s'agit d'œuvrer à la lutte contre l'effet de serre et de limiter la consommation d'énergie à travers le règlement du Plu et les formes urbaines portées par le projet.

- En évitant les obstacles réglementaires à la réalisation de projets de construction favorisant ces principes.
- En recommandant l'utilisation des énergies renouvelables dans le règlement.
- En permettant une implantation du bâti propre à "optimiser l'ensoleillement".

Permettre l'exploitation des ressources d'énergie local

Centrales photovoltaïques.

Les centrales photovoltaïques seront admises dans la mesure où elles sont sans impact sur la préservation de l'agriculture et de sa diversité.

Eolien

L'implantation d'éoliennes sur le territoire communale ne pourrait s'envisager qu'en respect d'un recul important par rapport au rebord du plateau pour limiter l'impact sur les paysages du Revermont, sur la perception de la ville.

Bois

Le bois est une ressource très abondante qu'il convient d'exploiter tout en assurant le renouvellement de la ressource.

Réseau d'énergie

Promouvoir la mise en œuvre de réseaux d'énergie (réseau de chaleur...) source d'économies, à l'occasion de

- La réalisation/réhabilitation d'équipements collectifs
- La construction de programmes de plus de 10 logements